



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Influenza aviaire : renforcement des mesures de prévention

7 janvier 2021

Face à l'évolution préoccupante ces derniers jours de l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) dans le département des Landes, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation Julien DENORMANDIE a décidé de renforcer le dispositif de lutte contre la maladie.

A ce jour, on dénombre 119 foyers d'infection dans les Landes, concentrés dans la Chalosse, territoire à forte densité d'élevages de canards gras. Des foyers à ce stade plus isolés ont également été identifiés dans les départements voisins des Hautes-Pyrénées (2 cas), des Pyrénées atlantiques (2 cas) et du Gers (1 cas). Compte tenu de l'extrême contagiosité du virus, il est nécessaire de diminuer fortement la densité de volailles dans les territoires les plus peuplés. A cette fin, il convient d'amplifier les abattages préventifs en vigueur depuis le 24 décembre qui ont déjà permis d'éliminer plus de 350 000 canards.

Sur la base d'un avis rendu ce jour par l'ANSES, les mesures supplémentaires suivantes sont prises :

- Les abattages préventifs pratiqués aujourd'hui sur un rayon de 3 kms autour des foyers le seront sur 5 kms. Ils concerneront dans le 1^{er} kilomètre tous les oiseaux d'élevage et de basse-cour, et pour les 4 kms suivants l'ensemble des palmipèdes et les autres volailles quand elles ne sont pas claustrées ;
- Les capacités d'abattage vont être significativement augmentées grâce à la mobilisation du prestataire mandaté par l'Etat, à celle des vétérinaires sanitaires ainsi qu'à la réquisition d'abattoirs supplémentaires ;
- La zone de surveillance de 10 kms autour des foyers pourra être étendue jusqu'à 20 kms, avec interdiction de sortie et d'entrée de volailles (y compris pour repeupler un élevage qui a terminé son cycle de production). Ces restrictions seront réévaluées d'ici la fin du mois de janvier, à l'aune du bilan épidémiologique.

Le ministre Julien DENORMANDIE sera présent demain dans les Landes aux côtés des éleveurs pour témoigner de la solidarité de l'Etat dans l'épreuve qu'ils traversent à nouveau, après avoir subi deux crises IAHP entre 2015 et 2017. Un dispositif d'acompte pour compenser la valeur des animaux abattus est d'ores et déjà en place ; les premiers versements seront réalisés dans les prochains jours.

Par ailleurs, la situation semble stabilisée dans les autres départements touchés par le virus depuis son introduction en France à la mi-novembre, puisqu'aucun nouveau cas, ni domestique ni sauvage, n'a été enregistré depuis 15 jours.

Pour rappel, les mesures de biosécurité à respecter par les détenteurs d'oiseaux, professionnels ou non, comme par tous les intervenants en élevage avicole sont consultables ici : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

Le virus H5N8 qui sévit actuellement en France et dans plusieurs pays européens atteint exclusivement les oiseaux. Il n'est pas transmissible à l'Homme par la consommation de viandes de volailles, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tel : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tel : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis, rue de Varenne

75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr

www.alimentation.gouv.fr

@Min_Agriculture